

se termine au **31/08/2019**

CONDITIONS D'UNE PRISE EN CHARGE DE 1000€ PAR L'URPS CENTRE FORMATION ASSISTANTES DENTAIRES

Qu'est ce que l'URPS = Union Régionale des Professionnels de Santé ?

L'URPS des chirurgiens dentistes de la région centre est composée de 9 membres élus par les confrères conventionnés de la région centre sur les listes présentées par les syndicats représentatifs (CNSD, FSDL, UJCD union dentaire). Elle est constituée depuis février 2011 pour une durée de 5 ans.

L'action de l'URPS des Chirurgiens dentistes est de participer entre autres :

- A la mise en œuvre du projet régional de santé,
- A l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins,
- A l'organisation de l'exercice professionnel

- L'URPS des chirurgiens dentistes de la région centre s'est fixé pour objectif de favoriser certaines actions qui contribuent à une meilleure formation de vos assistantes dentaires : Nous finançons donc vos frais d'inscription (à hauteur de 1000 euros) pour la qualification de votre assistante dentaire. **Vous ne pourrez y prétendre qu'une seule fois tous les 5 ans**

Attention, cette incitation à la formation de votre assistante dentaire se termine au 31 août 2019

- L'OPCA PL (Actaliance) continue à vous rembourser en fin de formation (vous devrez effectuer les démarches prévues)
- C'est une action proposée par votre URPS, donc par des chirurgiens dentistes, pour les chirurgiens dentistes de votre région, **sans aucune contrepartie de votre part !**
Cette action se poursuit en 2018 !

CONDITIONS	PIECES A FOURNIR
<p>Etre Chirurgien dentiste libéral <u>Les cabinets non libéraux sont exclus du dispositif</u></p>	<p>Copie du contrat de travail de votre assistante dentaire (<u>ne sont pas concernés les emplois d'aide dentaire</u>)</p> <p>⇒ CDI ou contrat de professionnalisation</p>
<p>Exercer en région Centre <u>uniquement</u> ⇒ départements 18 – 28 – 36 – 37 – 41 – et 45</p>	<p>Un justificatif d'inscription de votre assistante auprès d'un organisme habilité à délivrer le diplôme d'assistante dentaire qualifiée ; ex CNQAOS Tours ...</p>
<p>Inscrire une <u>assistante dentaire</u> en formation qualifiante pour l'année civile en cours</p>	<p>Une demande sur papier libre à retourner à l'adresse suivante :</p> <p style="text-align: center;">Dr MOULIS COUTTET Véronique trésorière URPS 1 rue des Bergeronnettes 45520 CHEVILLY Tél = 06 82 95 35 58</p>
<p>Cette aide, dans votre comptabilité s'inscrira en « compte 778, produits divers »</p>	